



**SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°71-2023-059

PUBLIÉ LE 6 AVRIL 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté /**

71-2023-04-04-00003 - Arrêté n° ARS/BFC/DOS/2023/0422 portant constat de la caducité de la licence n° 206 renumérotée n° 71 # 000206 de l'officine de pharmacie sise centre commercial de Bioux, 248 rue Michelet à Mâcon (71000) (1 page)

Page 3

Agence Régionale de Santé Bourgogne  
Franche-Comté

71-2023-04-04-00003

**Arrêté n° ARS/BFC/DOS/2023/0422**

**Portant constat de la caducité de la licence n° 206 renumérotée n° 71 # 000206 de l'officine de pharmacie sise centre commercial de Bioux, 248 rue Michelet à Mâcon (71000)**

Le directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté

**VU** le code de la santé publique, notamment l'article L. 5125-22 ;

**VU** l'arrêté du ministre de la santé publique et de la population du 5 juillet 1954 autorisant à titre dérogatoire l'ouverture d'une pharmacie quartier de Bioux à Mâcon (71000), licence n° 206 ;

**VU** la décision ARS BFC/SG/2023-012 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté en date du 15 février 2023 ;

**VU** le courrier électronique, en date du 1<sup>er</sup> avril 2023, de Madame Hélène Gérant, pharmacien titulaire, déclarant au directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté que l'officine de pharmacie sise centre commercial de Bioux, 248 rue Michelet à Mâcon a cessé définitivement son activité le 1<sup>er</sup> avril 2023 à 00 h 00 ;

**Considérant** ainsi que l'officine de pharmacie sise centre commercial de Bioux, 248 rue Michelet à Mâcon, exploitée sous le numéro de licence 206, renumérotée 71 # 000206, a cessé définitivement son activité le 1<sup>er</sup> avril 2023 à 00 h 00,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise centre commercial de Bioux, 248 rue Michelet à Mâcon (71000) entraîne la caducité de la licence n° 206 renumérotée 71 # 000206.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté, d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la santé et de la prévention ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de Saône-et-Loire.

Le tribunal administratif peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible par le site « [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

**Article 3** : La directrice de l'organisation des soins de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de Saône-et-Loire.

Il sera notifié à Madame Hélène Gérant, dernier titulaire de l'officine de pharmacie sise centre commercial de Bioux, 248 rue Michelet à Mâcon.

Fait à Dijon, le 4 avril 2023

**Pour le directeur général,  
La cheffe du département ressources  
et moyens,**

**Signé**

**Anne-Marie GARCIA**